

PLAIDOYER DE PLATON POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DE LA FEMME À LA DÉFENSE DE LA CITÉ, Mian Newson Kassy Mathieu
ASSANVO (Université F.H. B., Abidjan - RCI)
nekamam@yahoo.fr

Résumé

Cet article porte sur le plaidoyer de Platon pour une plus grande participation des femmes à la défense de la cité. L'objectif est de montrer que même dans les sociétés phallocratiques comme celle d'Athènes à l'époque classique, des réflexions étaient menées par des intellectuels pour reconsidérer la place et l'implication de la femme dans le corps social ; plus particulièrement sur la question de la féminisation de l'armée. Le problème auquel il tente d'apporter une réponse est libellé comme suit : comment Platon percevait-il la participation des femmes aux efforts militaires de la cité ? Il se décline en deux interrogations à savoir : Que propose-t-il au niveau de la jeune fille pour préparer la femme à une plus grande implication dans l'armée ? Quels sont les domaines de compétence qu'il concède à la femme au sein de l'armée ? Cette réflexion se fonde sur une identification des sources historiques pertinentes à savoir les sources littéraires. Elle s'appuie sur une analyse des données recueillies à partir d'une relecture prospective de la documentation. Le caractère spécifique des textes de Platon nous a imposé de faire la part des choses entre l'idéal platonicien et la réalité historique sur laquelle il s'appuie. Platon dans son plaidoyer encourageait la participation des jeunes filles à la pratique des activités physiques et militaires. Il plaidait également pour que les femmes sur le champ de bataille soient beaucoup plus impliquées dans la gestion des affrontements, en encourageant une participation active au combat.

Mots clefs : Athènes, Éducation, Femmes, militaire, participation, Platon

PLATO'S ADVOCACY FOR GREATER PARTICIPATION OF WOMEN IN THE DEFENSE OF CITE

Abstract

This article focuses on Plato's plea for a greater participation of women in the defense of the city. The aim is to show that even in phallocratic societies such as Athens in the classical period, intellectuals were reconsidering the place and involvement of women in the social body; more particularly on the question of the feminization of the army. The problem to which he tries to bring an answer is worded as follows: how did Plato perceive the participation of women in the military efforts of the city? It can be broken down into two questions, namely: What does he propose at the girl's level to prepare women for greater involvement in the military? What are the areas of competence that it grants to women within the army? This reflection is based on an identification of relevant historical sources, namely literary sources. It is based on an analysis of the data collected from a prospective rereading of the literature. The specific character of Plato's texts has imposed on us the need to distinguish between the Platonic ideal and the

historical reality on which it is based. Plato in his advocacy encouraged the participation of young girls in physical and military activities. He also advocated that women on the battlefield should be much more involved in the management of confrontations, encouraging active participation in combat.

Key words: Athens, Education, Women, Military, Participation, Plato

Introduction

La société antique est une société fondamentalement phallocratique dans laquelle l'homme est la cheville ouvrière du fonctionnement social, politique et économique. La société grecque et particulièrement celle d'Athènes ne déroge pas à cette règle. La jeune fille, reste dans l'*oikos*¹ paternel jusqu'à son mariage, vers 14 ans. Sa mère la forme dans le gynécée où elle apprend ses futures tâches d'épouse, de mère et de gardienne de foyer. Elle côtoie d'autres femmes et apprend une certaine discipline collective, celle de la vie commune dans le cadre d'une sociabilité féminine, mais aussi d'un savoir-faire féminin (M. Hatzopoulos, 2000, p. 825-840). Alors que la femme était, de fait, exclue de toutes les activités relatives à la gestion de la vie publique, des théoriciens réfléchissaient à l'éventualité de la participation des femmes aux activités réservées jusque-là aux hommes. Au nombre de ceux-ci figure Platon (428-348 av. J.-C).

Philosophe et théoricien, son œuvre bibliographique se répartit en trois époques de sa vie. Elle commence avec les dialogues de jeunesse écrits après la mort de Socrate et avant 390. Elle se poursuit avec les dialogues de la maturité écrits entre 387 et 367. Cette œuvre s'achève avec les dialogues de la vieillesse écrits entre 367 et 348 et au nombre desquels figurent *La République* et *Les Lois*².

« Dans *Les Lois* aussi bien que dans *La République* Platon a un principe, qui fait partie de sa théorie de la justice, selon lequel les lois doivent viser au bonheur de toute la cité plutôt qu'au bonheur d'une partie de celle-ci » (G. Santas, 2002 p. 322) « Le sexe féminin doit partager avec le sexe masculin, le plus possible, aussi bien l'éducation que tout le reste »³. La contribution des femmes dans les activités de l'armée est l'une des grandes visions de Platon dans sa conception de l'État idéal fondé sur la justice (E. Helmer, 2021, p. 99). Il se refuse à les écarter de la défense de l'intégrité de l'espace civique.

¹ L'*oikos* est un terme grec ancien (οἶκος) qui désigne l'ensemble des individus vivant sous le même toit, incluant la famille, les serviteurs et les esclaves. C'est une unité sociale et économique de base dans la Grèce antique. L'*oikos* englobe également les biens matériels et immatériels appartenant à cette cellule familiale, comme les terres, les bâtiments ou les métiers exercés par ses membres.

² Cette précision est importante dans la mesure où la cité idéale de Platon décrite dans ces deux ouvrages apparaît comme une réponse à la question de la crise de la cité grecque divisée entre pro-macédoniens et anti-macédoniens. Une cité qui devait faire face au modèle monarchique prôné par le royaume de Macédoine dirigé par Philippe II.

³ Platon, *Lois*, 805c-d.

Associer les femmes au corps des gardiens de la cité est pour lui une sorte de sagesse qui rend la cité prudente et prévoyante dans ses délibérations et ses décisions⁴. La sagesse est donc à la fois le savoir des gardiens (la connaissance du bien commun qui constitue l'intérêt de la cité dans son ensemble) et la qualité de la cité que dirigent les femmes sages associées aux gardiens. Au regard de cette conception platonicienne, la question de recherche qui motive cette entreprise intellectuelle est la suivante : comment le philosophe et théoricien Platon percevait-il la participation des femmes dans les actions de défense visant à la protection de l'intégrité de la cité ? Que propose-t-il au niveau de la jeune fille pour préparer la femme à une plus grande implication dans l'armée ? Quels sont les domaines de compétence qu'il concède à la femme au sein de l'armée ?

L'objectif est de montrer que même dans les sociétés phalocratiques comme celle d'Athènes à l'époque classique, des réflexions étaient menées par des intellectuels pour reconsidérer la place et l'implication de la femme dans le corps social ; plus particulièrement sur la question de la féminisation de l'armée. Pour y parvenir cette réflexion se fonde sur une identification des sources historiques pertinentes à savoir les sources littéraires. Elle s'appuie sur une analyse des données recueillies à partir d'une relecture prospective de la documentation. Le caractère spécifique des textes de Platon (la création d'une cité idéale utopique) nous a imposé de faire la part des choses entre l'idéal platonicien et la réalité historique sur laquelle il s'appuie. Les sources dont il est question sont les œuvres de Platon, à savoir les Lois et la République⁵. Nous y avons ajouté des sources secondaires comme les Vies Parallèles de Plutarque. Histoire de la guerre du Péloponnèse de Thucydide, La Constitution d'Athènes d'Aristote, la Description de la Grèce de Pausanias et la Constitution des Athéniens de Xénophon⁶.

Cette contribution s'articulera autour de deux axes. Le premier concerne l'ouverture de l'éducation physique et militaire aux jeunes filles à travers la participation des jeunes filles à l'éducation physique et leur initiation au lancer de javelot et au maniement des armes. Le second examine la diversification de l'action des femmes dans l'armée par l'assistance aux hommes sur le champ de bataille et la participation effective des femmes aux combats.

1. Ouverture de l'éducation physique et militaire aux jeunes filles

S'inspirant fortement du modèle spartiate, Platon considère les femmes comme des membres à part entière de la cité. Elles doivent par conséquent recevoir, à l'instar des hommes, une formation physique et militaire dans l'optique de les utiliser comme membres du corps des gardiens de la cité.

⁴ Platon, *République*, 428d.

⁵ Voir la bibliographie pour plus d'informations sur les références des œuvres de Platon.

⁶ Voir la bibliographie pour plus d'informations sur les références des différentes sources secondaires utilisées dans le cadre de cette étude

1.1. La participation des jeunes filles à l'éducation physique

Selon Platon, la différence sexuelle entre l'homme et la femme ne justifie pas une distribution différentielle des fonctions dans la classe des gardiens. Du point de vue de la garde de la cité, la différence sexuelle qui sépare l'homme de la femme n'est pas une différence de nature : « il n'existe aucune occupation propre à la femme en ce qui concerne la garde de la cité »⁷. Platon met la femme à la hauteur de l'homme car selon lui, la femme détient des capacités qui parfois dépassent celles des hommes. C'est dans ce contexte qu'il affirme que chez les hommes « les fonctions du corps se subordonneraient à la pensée »⁸. Dans une cité idéale et juste, les femmes doivent participer aux différents exercices militaires, notamment la gymnastique et la course. C'est l'un des exercices les plus importants du corps militaire.

Les femmes doivent s'exercer nues tout comme les hommes tout au long de l'épreuve. Cette nudité permet aux femmes de s'adapter au corps des gardiens et de bannir en elles toute sorte de honte liée à leur statut de femme. Elles s'entraînent nues dans des stades, sous le regard de tous les spectateurs :

Pour les femmes elles-mêmes, la loi que je veux en dira tout autant que pour les mâles, à savoir que les femmes doivent s'entraîner d'égal façon ; et je le dirais sans me laisser effrayer le moins du monde par l'objection que ni l'équitation ni la gymnastique, décentes pour les hommes, ne sont décentes pour les femmes⁹.

Par ailleurs, Platon a tout à fait conscience de ce qu'il propose, c'est-à-dire le partage de rôle entre hommes et femmes dans la classe des gardiens. Il est également conscient que l'exposition du corps de la femme lors des exercices de gymnastique et de course, est contraire à l'usage chez les Athéniens.

Bien que le théoricien estime que « la nudité des corps est du côté de la nature ou d'une civilisation fruste et le vêtement du côté d'une civilisation plus raffinée », il reconnaît que cette pratique a distingué favorablement les populations Lacédémoniennes et Crétoises. C'est alors que les autres Grecs ont adopté la nudité gymnastique¹⁰.

De plus, la course était l'un des plus importants exercices qui semble avoir revêtu des formes diverses. Nous avons l'agon dans les Dionysies. C'est une course de jeunes filles nues au bord de l'*Eurotas* évoqué par Théocrite¹¹, et peut être aussi une course sur le Dromos de l'Agora de jeunes filles vêtues de chitoniskos en présence du public. Le format le plus prestigieux des courses est celui du *stádion* qui, comme son nom l'indique, est celui d'une course qui se fait le long d'un stade. Celui d'Olympie mesure 192 mètres, ceux

⁷ Platon, *République*, 455b.

⁸ *Ibidem*, 455b.

⁹ *Idem*, *Lois*, 804 d-e.

¹⁰ *Idem*, *Lois*, 380c.

¹¹ Théocrite, XVIII, 22-25.

de Némée et Delphes 178 mètres ; le plus long est celui de Pergame avec 210 mètres (B. Legras, 2002, p. 2.). La course est l'épreuve reine des Jeux olympiques : le vainqueur donne son nom à l'olympiade. Selon Pausanias¹², les concurrents sont parfois si nombreux qu'il est nécessaire de procéder à deux courses éliminatoires. De même, il y a aussi des courses de jeunes filles au temple d'*Héra*. C'est un concours au cours duquel, elles ont, en courant, les cheveux épais, la robe retroussée un peu au-dessus du genou. Les lauréates de ce concours reçoivent une couronne et une part de la vache offerte en sacrifice à *Héra*¹³. Comme course il y a enfin, le *dioulos*, long de deux stades, et le *hippios* long de quatre stades.

Pour étayer son propos, Platon se réfère aux pratiques observées dans la région du Pont-Euxin, c'est-à-dire de la mer Noire pour les anciens Grecs concernant les Sauromates qui représentaient la population la plus ancienne de la partie orientale du littoral de la mer d'Azov et des territoires situés essentiellement à l'est du Don (Tanai) (K.-F Smirnov, 1980. p. 140). Il dit en substance : « Je sais qu'il y a, autour du pont, on peut dire des milliers et des milliers de femmes appelées Sauromatides, à qui l'on impose, au même titre qu'aux hommes, et qui pratiquent, autant que les hommes, non seulement le cheval, mais aussi l'arc et les autres armes. »¹⁴.

La distance parcourue est la même que celle du *dioulos*, c'est-à-dire deux stades. Les concurrents portent un casque, des cnémides et un bouclier au bras gauche. Il impose aux femmes tout comme les hommes le port de l'armure hoplitique complète. Au début de chaque course, l'un des juges, le starter, donne aux coureurs l'ordre de prendre position. La ligne de départ est en pierre légèrement surélevée et creusée de deux sillons pour caler la pointe des pieds. Les athlètes ont les jambes légèrement fléchies, les bras tendus au-dessus du dispositif de départ qui est une sorte de barrière en corde. Il est le seul à donner le signal. Les faux départs sont sanctionnés.

Toutes les mesures sont prises par Platon en vue de réglementer les différents exercices. Il dit : « Nos femmes et nos jeunes filles, en s'exerçant, respecteront les règles que leur imposeront les chefs d'atelier »¹⁵. Pour la course, elles occupent un couloir sur deux pour le *dioulos*. Arrivées au bout de la piste, elles contournent un poteau individuel et reviennent à leur point de départ. Les couloirs sont tracés au sol avec la terre de couleur autre que celle du sol initial. Aucune disposition n'est prise en faveur de celle à qui le sort attribue un couloir plus éloigné de la borne, qui se retrouve donc désavantagée. Les croche-pieds et les collisions intentionnelles sont interdits.

¹² Pausanias, 3.14.8-10.

¹³ *Idem* V, 16, 3.

¹⁴ Platon, *Lois*, 805 a.

¹⁵ Platon, *Lois*, 714d.

En plus de ces courses, les jeunes filles prennent part à des compétitions sportives dans lesquelles elles concourent « nues aux yeux des garçons de leur âge »¹⁶. Ce sont entre autres la lutte et les danses. Contrairement aux jeunes hommes, elles ne sont pas astreintes à une nourriture frugale. Selon Platon, elles ont le droit de boire du vin, ce qui est rare pour une Grecque¹⁷.

Le but de cette éducation physique, exceptionnelle chez les filles, est de produire des « guerrières robustes »¹⁸ : il s'agit d'entraîner la jeune femme à supporter les douleurs de la maternité et de la rendre forte afin que son enfant lui-même soit fort. C'est donc la perspective militaire et la puissance de la cité qui rendent nécessaire l'éducation physique des jeunes filles.

Ainsi Xénophon était d'avis que les femmes fussent sportives, car il n'admettait pas que, si elles restaient constamment au foyer pour filer la laine, elles puissent mettre au monde des êtres vraiment sains¹⁹. Platon, influencé par l'exemple de Sparte, dans les *Lois*, rend l'éducation sportive obligatoire pour les deux sexes ; quant à Aristote, il préconisait avec prudence « l'alternance des travaux corporels et spirituels »²⁰. Toutefois, si les femmes concouraient, il était interdit sous peine de mort aux femmes mariées d'assister aux Jeux olympiques, contrairement aux jeunes filles²¹.

Si Platon s'inspire des exemples de Sparte pour l'extension des exercices physiques aux jeunes filles, ses motivations sont toutefois différentes. Les Spartiates étendent l'éducation physique aux filles pour qu'elles soient en bonne santé et ainsi les amener à avoir des enfants robustes et bon pour l'armée. Pour Platon il s'agit plutôt de faire de ces filles de potentiels soldats, aptes à défendre la cité. Ces exercices permettent aux jeunes filles d'avoir la forme requise digne d'une gardienne. Il s'agit donc, sans l'ombre d'un doute, d'un prélude à la formation militaire. Outre l'entretien et l'accroissement des capacités physiques intrinsèques des filles, l'éducation physique, telle que la concevait Platon consistait à l'initiation au lancer de javelot et au maniement des armes.

1.2. L'initiation au lancer de javelot et au maniement des armes

Selon Platon, toutes les femmes grecques en particulier celles d'Athènes doivent participer au lancer de javelot et au maniement des armes. Il s'agit là d'exercices qui créent et développent à terme des qualités physiques et militaires importantes. Le javelot est l'une des épreuves du pentathlon, mais il est avant tout,

¹⁶ Platon, *Lois*, 712c.

¹⁷ Platon, *Banquet*, 161d.

¹⁸ Platon, *République*, 403e.

¹⁹ Xénophon, 2007, *Constitution des Lacédémoniens, texte établi et traduit par Agésilas – Hiéron*, Paris, *Les Belles Lettres* ; Plutarque, *Lycurgue*, 24.1. Il compare la cité à un vaste camp militaire.

²⁰ Aristote, *Politique*, I, 9-10.

²¹ Platon, *République*, 221e-f.

pour les Grecs, la préfiguration d'une arme d'usage courant, à savoir la lance. Elle sert à la chasse tout autant qu'à la guerre.

Le lancer du javelot ou le « lancer militaire » selon Platon, est un exercice qui a pour but de favoriser l'adresse et la précision chez le soldat. En effet, le javelot lui-même est très léger, à peu près de l'épaisseur d'un doigt et d'une longueur variable, allant de celle du corps à une taille plus importante. Très souvent, il n'a pas de pointe : il apparaît sous la forme d'un simple bâton dans les scènes de gymnase peintes, au point qu'on a longtemps cru qu'il s'agissait d'une perche pour le saut à la perche. Sur certains vases, le javelot reçoit à l'une de ses extrémités une sorte de capuchon, pour éviter les accidents et pour lui permettre de se fichier plus facilement dans le sol. Les javelots sans pointe sont probablement des versions d'entraînement.²²

Pendant la phase d'élan, l'athlète effectue une course rectiligne, sur laquelle il ne doit pas mordre ; le plus souvent, le javelot est placé sur le côté, à hauteur de l'oreille. Sur un vase, toutefois, on voit le lanceur tenir son javelot le bras tendu vers le bas, à deux mains, un peu comme un sauteur à la perche tient sa perche. À la différence du javelot moderne, le lanceur utilise un propulseur à lacet. Long de 30 à 40 centimètres, le lacet est enroulé près du centre de gravité du javelot et passé par une boucle à l'index, ou à l'index et au majeur de l'athlète. Le dispositif permet d'une part d'accroître la portée du javelot en augmentant l'effet de levier, d'autre part de stabiliser la trajectoire. Le lancer du javelot développe ainsi chez les femmes la vaillance et la vigueur du corps.

Au-delà de performances sportives, en préconisant la pratique du lancer du javelot, Platon, estime que les jeunes filles peuvent ainsi acquérir des qualités physiques et militaires nécessaires à la cité. Il s'agit de l'adresse et de la précision ; de la vaillance et de la vigueur. Autant de qualités qui étaient reconnues aux soldats de sexe masculin.

Par ailleurs Platon défend le projet de voir les femmes s'impliquer dans l'apprentissage au maniement des armes de guerre à l'image des femmes *Sauromatides* qui pratiquent autant que les hommes le cheval, mais aussi l'arc et les autres armes²³. En se référant à cet exemple, le philosophe reconnaît avoir évolué dans son approche de la question. S'il était d'avis de considérer les femmes comme impropres au maniement des armes, dans cette œuvre de vieillesse, il est forcé d'admettre qu'elles sont tout autant capables que les hommes. Il précise l'arc et les autres armes pour exclure toute restriction. Si donc les femmes, à l'image des femmes Sauromatides, sont aptes à utiliser les armes de guerre, il est donc indispensable de les mettre au contact de celles-ci déjà pendant l'adolescence.

Dans le système éducatif athénien, il y avait des séances d'apprentissage au maniement des armes. Mais cette éducation ne concernait que les jeunes hommes

²² Platon, *Lois*, 704 d-e.

²³ *Ibidem*, 804 d-c.

qui seuls pouvaient participer au service militaire (*ephébie*). Ce que propose Platon, c'est donc d'élargir la base des apprenants en y intégrant les jeunes filles dans la mesure où elles sont appelées à défendre la cité autant que les hommes. Cet apprentissage concerne aussi bien les armes de poing que les armes de jet. Cela suppose donc qu'elles doivent disposer du temps nécessaire à cette formation militaire. En conséquence, Platon propose une réduction du temps que devrait passer la jeune fille dans le gynécée (appartements des femmes).

Platon est séduit par le courage des femmes Sauromatides²⁴. Elles accompagnaient leurs maris à la guerre et à la chasse²⁵. C'est pour cette raison qu'il pense que comme toutes autres, les Athéniennes doivent s'impliquer dans les exercices physiques et militaires. Elles seraient ainsi aptes à défendre la cité face aux ennemis venant de l'extérieur. D'où leurs actions dans la classe des gardiens de la cité. Euripide mentionne dans *Andromarque*²⁶ les statuettes qui représentent les jeunes filles portant les slips caractéristiques des guerrières. Quant à la pratique du javelot elles seraient très intéressantes. Cet exercice ayant un rapport manifeste avec l'acquisition de qualités physiques et militaires indéniables, reste, aux yeux de Platon, un impératif pour les femmes. Cependant, l'éducation creuset de tous ces exercices intellectuels, physiques et militaires se doit de permettre aux femmes de jouer un rôle plus diversifié dans l'armée.

2. Diversification de l'action des femmes dans l'armée

Platon, dans la réalisation de la cité idéale et juste, suppose que celle-ci est insérée dans un milieu qui ne diffère pas sensiblement du monde grec, c'est-à-dire un environnement politique dans laquelle les cités sont constamment en situation de guerre. Pour survivre, elles doivent donc avoir une armée capable de les défendre²⁷. La fonction d'auto-défense lui paraît essentielle, sur le plan individuel et collectif. Sur le plan individuel, il n'y a pas, parmi les hommes, de procès de violence, car ils sont capables de se défendre eux-mêmes²⁸. Sur le plan de la cité entière, elle se donne par ces auxiliaires (femmes et hommes) un pouvoir d'autodéfense contre ses ennemis de l'extérieur comme de l'intérieur. Ainsi, pour les femmes, cette action de défense consistera à assister des hommes en guerre et à y participer.

2.1. L'assistance aux hommes sur le champ de bataille

Dans les cités grecques comme dans les autres sociétés, la guerre est l'affaire des hommes, mais les autres catégories de la population sont également concernées. Les jeunes s'y préparent, les esclaves peuvent être convoqués à y

²⁴ Il s'agit d'un ancien peuple cavalier nomade des steppes de la Russie méridionale.

²⁵ Hérodote, *Histoire*, Livre IV, 116-17.

²⁶ Euripide, *Andromaque*, 599.

²⁷ Platon, *République*, 466 d.

²⁸ *Ibidem*, 464 e.

participer et les femmes aussi ont leur rôle à jouer. Selon Platon, elles doivent participer à la guerre en jouant le rôle d'expert (proposition de stratégie de guerre) à l'image d'Andromarque qui propose à son époux une autre guerre, conduite depuis le « rempart »²⁹, une guerre dont elle montre aussitôt qu'elle est experte.

Elle lui désigne l'endroit exact où, avec l'armée, il faut attendre l'ennemi, qui s'y est déjà risqué sans succès, bien qu'il y ait envoyé ses meilleurs chefs (N. Emoult, 2007, p 18). Andromaque apparaît comme experte d'une guerre de résistance, d'une guerre défensive, menée depuis l'intérieur de la cité, dont la seule gloire, était de préserver les personnes et les biens de la maisonnée. Mais pour parvenir à la maîtrise de cet art de la guerre, il a bien fallu observer, les autres formes de combat.

En 478 avant J.C, les femmes contribuent à la reconstruction du rempart d'Athènes, avec toute la population, à l'instigation de Thémistocle³⁰ ; à ce moment la cité avait besoin des femmes pour faire face à la menace que représentait la cité de Sparte. Au cours de la guerre du Péloponnèse, les femmes d'Argos fortifient la cité contre les Spartiates³¹. Lorsque les Thébains parviennent à pénétrer dans la cité de Platée, en 427 avant J.-C., ils doivent faire face à une guérilla urbaine nocturne : « Dans un tumulte terrible, l'ennemi les attaquait, soutenu par les femmes et les esclaves » (P. Payen, 2011, p. 18). Elles aident les hommes dans le transport des arsenaux de guerre, entretiennent les blessés et apportent la nourriture aux soldats³². Certes les armes de l'hoplite (soldat de l'infanterie) font place aux cris, aux pierres et aux tuiles, mais, au total, les ennemis soit parviennent à s'échapper, soit sont faits prisonniers³³.

Par ailleurs, cette idée platonicienne concerne l'utilisation du temps infini qui suit la guerre (la période d'après-guerre). La guerre ne prend pas fin avec l'arrêt des combats. Les Spartiates le savent bien. C'est après le carnage de Leuctres, en 371 avant J.-C., que commence le vrai danger, non seulement parce que les Thébains sont en mesure d'investir une cité sans rempart matériel et *vide d'homme*³⁴, mais parce qu'il convient de contrôler le chagrin des femmes, en les rappelant à leur devoir de réserve³⁵ ; en tant que mères et épouses, elles ont à supporter le poids du « malheur »³⁶ de la guerre pour les temps à venir. Le bref rappel des épheores, qui « recommandèrent aux femmes de ne pas faire de lamentations et d'endurer leur malheur en silence »³⁷ a pour équivalent, à Athènes,

²⁹ Platon, *République*, 283d.

³⁰ Thucydide, I, 90, 3.

³¹ *Idem*, V, 82, 5-6.

³² Platon, *Banquet*, 180d.

³³ Thucydide, II, 4.

³⁴ Plutarque, *Apophtegmes laconiens*, 214B.

³⁵ Plutarque, *Sur la vertu des femmes*, 242e.

³⁶ Platon, *Lois*, 510e.

³⁷ Xénophon, *Helléniques*, VI, 4, 16.

le passage où Périclès, dans une « brève exhortation » de la fin de l'oraison funèbre de 431 avant J.-C., précise-lui aussi aux femmes présentes à la cérémonie que la « vertu féminine »³⁸ rejaillit sur la cité, parce qu'en tant que veuves de guerre elles accèdent à la sphère publique. Le chagrin des femmes contribue à inscrire la guerre dans le temps long des morts.

2.2. La participation des femmes aux combats

La participation des femmes aux combats selon Platon, n'est rien d'autre que leur implication dans la guerre. En tant que « cavalières »³⁹, elles doivent combattre avec les hommes, car elles sont capables des mêmes violences que les hommes en temps de guerre. C'est le cas d'Artémise d'Halicarnasse, tyran de sa cité à la mort de son mari et alliée de Xerxès au moment de la bataille de Salamine en 480 av. J.-C., qui combat avec efficacité à la tête de ses cinq navires et se montre experte en conseils politiques.⁴⁰

Elles servent également de troupe pour effrayer l'ennemi. L'individu actif et combattant dans une armée grecque est d'abord un citoyen. D'autres groupes peuvent se joindre à l'armée civique, alliés ou mercenaires pour l'essentiel, souvent eux-mêmes citoyens d'une autre cité ; des esclaves et des femmes, non-libres par conséquent, étaient chargés de porter les vivres et le matériel de combat en tant que accompagnateurs. Ils sont mentionnés,⁴¹ mais cela ne remet pas en cause le fait que l'armée est un univers masculin. À cet effet, les femmes et les hommes doivent former une seule communauté afin de monter ensemble la garde et participer en commun à la guerre. C'est pourquoi il affirme : « Et si leurs femmes combattent avec eux soit dans les mêmes rangs, soit placées à l'arrière pour effrayer l'ennemi et porter secours en cas de nécessité, je sais qu'alors ils seront invisibles⁴² ».

Ce passage décrit nettement le rôle des femmes en guerre. Leur nombre peut effrayer l'ennemi. Elles peuvent également porter secours et assistance aux soldats blessés lors des combats. Elles jouent le rôle d'infirmière de l'armée tout comme les femmes Spartiates lors de l'invasion de la Laconie par les Thébains. Après la bataille de Leuctres (370-369 av. J.-C.), les Spartiates se trouvent face à une situation inédite : leur cité est directement menacée, puisqu'ils n'ont jamais cru bon de se doter de remparts. À cet effet, les femmes décident de remplir cette fonction afin de repousser l'ennemi.

Par ailleurs, sur les scènes de départ et d'armement du guerrier, si bien étudiées par Hésiode, les femmes sont toujours représentées dans une parfaite symétrie avec les hommes et leur taille égale celle des hommes, comme si, face au

³⁸Thucydide, II, 45, 2.

³⁹Platon, *République*, 401e.

⁴⁰Hérodote, *Enquête*, VII, 99 ; VIII, 87-88, 101-103, 107.

⁴¹Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, VII, 75, 5.

⁴²Platon, *République*, 471a.

défi, leurs fonctions s'équivalaient⁴³. La femme n'est pas laissée à l'écart du cheminement qui conduit aux rangs de la phalange, et, par le soin qu'elle accorde à la préparation de l'équipement du soldat, dont les différentes pièces passent entre ses mains, elle contribue au bon ordre des armées et manifeste une conscience de l'importance qu'il faut lui accorder. Il n'est donc impropre de parler en ce sens de participation.

En outre, plusieurs documents attestent d'une réelle présence de femmes au sein des armées. Dans l'histoire des cités, il leur arrive d'intervenir aux côtés des combattants, à propos desquels on rappellera qu'elles sont fortes loin d'être toujours rangées dans la phalange. Immortalisée par les descriptions d'Hérodote pour Marathon et de Thucydide à Mantinée (421 avant J.-C.),⁴⁴ la femme souffre bien des entorses, notamment lorsqu'il s'agit de défendre la cité depuis l'intérieur, lors d'un siège. Alors, les femmes sont présentes, comme les Athéniennes pour aider à construire en hâte le rempart des Longs-Murs, en 478 avant J.-C., avec « tous ceux qui se trouvaient réunis dans la cité »⁴⁵, tout comme, dans une situation similaire, les Argiennes, en 417 avant J.-C., occupées à construire des longs-murs dans l'attente d'une attaque spartiate.⁴⁶ Or on sait quelle est l'importance des remparts, qui font partie du paysage politique des cités, au même titre que l'agora ou les lieux de réunion du peuple. Les Platéennes se mêlent aux hommes pour organiser une guérilla urbaine contre les Thébains qui, en 427 avant J.-C., ont envahi leur cité : Thucydide insiste sur la ferveur défensive des combattants réunis, plus que sur la différence des modes d'agir dans la bataille. Dans de telles situations, il n'y a pas à noter que les femmes ne sont pas rangées dans une bataille d'hoplites, puisqu'il est hors de question que les hommes envisagent pour eux-mêmes une telle manière de combattre. Il faut donc considérer la participation des femmes à l'armée en fonction du contexte imposé par la guerre, et admettre qu'en pareil cas le *dèmos* entier constitue la cité en armes, l'armée civique, y compris les femmes.⁴⁷

En définitive, la contribution des femmes dans l'armée passe par la maîtrise des exercices militaires. Ces exercices donnent à la femme les atouts physiques nécessaires pour la bataille. La fonction combattante est désormais de leur ressort. La jeune fille doit être formée à l'image du jeune lacédémonien qui est le fruit d'une formation particulière dès son enfance. La formation l'habitue à une vie austère et frustrante. Ainsi, elle sera capable de se défendre elle-même vis-à-vis de l'ennemi, de défendre également sa progéniture et, à un niveau supérieur, de

⁴³ Hérodote, IV, 30.

⁴⁴ Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, V, 66-74.

⁴⁵ Platon, *Lois*, 380b-c.

⁴⁶ Thucydide, *La Guerre du Péloponnèse*, I, 90, 3 ; V, 82, 5-6. La participation des femmes au combat depuis le rempart existe aussi à Troie : *Illiade*, XVIII, 514-515.

⁴⁷ On retrouve encore les femmes du côté du *dèmos*, contre les aristocrates, à Corcyre, en 427 : Thucydide, III, 74, 1-2.

défendre l'intégrité de la cité en collaboration avec les gardiens et ainsi assurer la protection des enfants.

Conclusion

La société antique relègue la femme dans un rôle de second plan. Elle est confinée dans le gynécée où elle s'occupe des tâches ménagères. La société athénienne classique s'inscrit dans le même ordre d'idée. Sans pour autant demander une égalité homme-femme, Platon plaide pour une société grecque et athénienne en particulier, dans laquelle la jeune fille d'abord et la femme ensuite ne sont pas réduites à leur plus simple expression. S'inspirant du modèle spartiate, il préconise une ouverture plus grande d'accès aux femmes dans l'armée. Cette ouverture commence par la possibilité qui leur est offerte de s'initier au maniement des armes et à la pratique d'activités sportives. L'objectif clairement avoué étant d'en faire des soldats au même titre que les hommes. En conséquence, sur le champ de bataille, leur activité ne se limite plus, comme auparavant à l'assistance apportée aux hommes, mais elles doivent être incorporées dans les corps combattants. Elles doivent également participer à l'élaboration des stratégies défensives et offensives. Si l'on se réfère à la situation politico-militaire du milieu du IV^{ème} siècle, avec les vellétés expansionnistes de la monarchie macédonienne et la crise de la cité grecque, l'introduction des femmes dans la défense des cités n'est-elle pas une manière pour Platon de préserver la tradition politique grecque face à l'intégrationnisme de Philippe II de Macédoine ?

Références bibliographiques

- ARISTOTE, 1972, *Constitution des Athéniens*, texte établi et traduit par George Mathieu et Bernard Haussoullier, Paris, Belles Lettres.
- ARISTOTE, 1960, *Politique*. Livres I et II. Texte établi et traduit par Jean Aubonnet (Collection des Universités de France publiée sous le patronage de l'Association G. Budé). Paris, Les Belles Lettres.
- BRULE Pierre, 2001, *Les femmes grecques à l'époque classique*, Paris, Hachette Littérature, « La vie quotidienne ».
- HATZOPOULOS Miltiade, 2000, « Nouveaux fragments du règlement militaire macédonien ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, vol. 144, n°2, pp. 825-840.
- HELMER Etienne, 2021, « Semblables inférieures : quels lieux pour les femmes dans la cité juste de Platon » *Plato Journal* 21, pp. 97-109.
- HERODOTE, 2003, *Histoires*. Tome VII, Livre VII : Polymnie, Texte établi et traduit par : Philippe-Ernest Legrand, Paris, Les Belles Lettres.
- HERODOTE, 2003, *Histoires*. Tome IV, Livre IV : Melpomène, Texte établi et traduit par : Philippe-Ernest Legrand, Paris, Les Belles Lettres.
- LEGRAS Bernard, 2002, *Éducation et Culture dans le Monde Grec. VIII^e siècle av. J.-C. – IV^e siècle ap. J.-C.* Paris, Armand Colin.

- LORAUX Nicole, 1991 « ARISTOPHANE et les femmes d'Athènes », fiction, théâtre in *Metis*. Anthropologie des mondes grec ancien, volume 6 n°1-2, pp 119-130.
- ERMOULT Nathalie, 2005, « Une utopie platonicienne : la communauté des femmes et des enfants », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 22 |, mis en ligne le 01 décembre 2007, p. 18.
- PAUSANIAS, 1821, *Périégèse, ou Description de la Grèce*. Paris, Société Royale Académique des Sciences.
- PAYEN Pascal, 2011, « Femmes en guerre : peu de mots, des actes ? (Grèce ancienne, VII^e-IV^e siècles avant J.-C.) », *Pallas* [En ligne], 85 |, mis en ligne le 01 mars 2011, consulté le 19 juin 2018. URL : <http://journals.openedition.org/pallas/3205> ; DOI : 10.4000/pallas.3205.
- PAYEN Pascal, 2005, « Le deuil des vaincues. Femmes captives dans la tragédie grecque », *LEC*, 73, pp. 3-26.
- PLATON, 1965, Œuvres complètes, Tome XI (2^e partie), *Les Lois*, livres III à VI, texte établi et traduit par Édouard des PLACES, S.J, Paris, Les Belles Lettres.
- PLATON, 1956, Œuvres complètes, Tome XII (1^{ère} partie), *Les Lois*, livres VII à X, texte établi et traduit par A. Dies, Paris, Les Belles Lettres.
- PLATON, 1936, Œuvres complètes, *La République*, traduction nouvelle par BACCOU Robert, Paris, Librairie Garnier frère.
- PLATON, 2010, *Le Banquet*, Préface de : George Steiner, Notes de François L'Yvonnet, Texte établi et traduit par : Paul Vicaire, Paris, Les Belles Lettres.
- PLUTARQUE. 2001, *Vies Parallèles*, volume XIII, texte établi et traduit par Harold Cherniss, Paris, Gallimard.
- SANTAS Gerasimos, 2002, « Légalité, justice et femmes dans la *République* et les lois de Platon », *Picard | « Revue Française d'Histoire des Idées Politiques »*, n° 16 |, Paris, pp. 309-330.
- SAÏD Suzanne, 1986 « La République de Platon et la communauté des femmes ». In *L'antiquité classique*, Tome 55, pp. 142-162 ; doi : <https://doi.org/10.3406/antiq.1986.2174> https://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_1986_num_55_1_2174.
- SMIRNOV Konstantin Fedorovich. 1980 « Sauromates et Sarmates ». In *Dialogues d'histoire ancienne*, vol. 6. pp. 139-154 ; doi : <https://doi.org/10.3406/dha.1980.1405>https://www.persee.fr/doc/dha_0755-7256_1980_num_6_1_1405 p. 140.
- THEOCRITE, 2009, *Idylles*, Introduction de Françoise Frazier, Texte établi et traduit par Philippe-Ernest Legrand, Paris, Les Belles Lettres.
- THUCYDIDE, 1962, *La Guerre du Péloponnèse, II, texte établi et traduit par Romilly Jacqueline*, Paris, Les Belles Lettres.
- XENOPHON, 2008, *Constitution des Athéniens*. Paris, Les Belles Lettres.
- XENOPHON, 2008, *Économique, texte établi, traduit et annoté par P. Chantaine*, Les Belles Lettres.